Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime

SERVICE REMPLACEMENT
ETAT DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET/OU SUPPLEMENTAIRES

à retourner complété par courriel à remplacement@cdg17.fr avant le 9 du mois sauf en décembre où l'état doit être doit être transmis avant le 2

NOM et Prénom de l'agent : .....

Collectivité d'affectation : .....

Année/Mois :			HEURES COMPLEMENTAIRES ET OU SUPPLEMENTAIRES				
Date	**Heure de début**	**Heure de fin**	**Nombre total d'heures réalisées**	**Dont : Heures de jour**	**Dont : Heures de nuit entre 22h et 7h du matin**	**Dont : Heures de dimanche et jours fériés**	**CONTEXTE/EVENEMENT**
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							

85, Boulevard de la République - CS 50002
17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tél 05 46 27 47 00 - cdg17@cdg17.fr
www.cdg17.fr

23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							
31							
TOTAL MENSUEL :							

NB : Les heures complémentaires dans la limite d'un temps complet ne sont pas soumises à majoration
Les heures supplémentaires restent exceptionnelles et sont plafonnées à 25h/mois dans la fonction publique.

Date :
Signature de l'agent

Validé le ……
Certifié que les heures complémentaires et ou supplémentaires ne sont pas récupérées.
Signature de la collectivité : Nom, prénom et qualité et cachet

CADRE RESERVE AU CDG 17

HEURES PAYEES

NATURE	**NOMBRE**
Nombre d'heures complémentaires	
Nature de l'heure supplémentaire	
HS **≤** 14h Majoration 25%	
HS > 14h Majoration 27%	
HS nuit **≤** 14h Majoration 100%	
HS nuit > 14h Majoration 100%	
HS dimanche et jours fériés **≤** 14h Majoration 2/3	
HS dimanche et jours fériés > 14hMajoration 2/3	
Paiement effectué lors du traitement de la paie du mois de :	

Signature :

Le Président,
Pour le Président,
Par délégation,
La Directrice,

Nathalie PARLANT

Les informations recueillies sur ce formulaire sont utilisées pour assurer le paiement de la mission d'un agent mis à disposition par le service de Remplacement du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : gestionnaires du service de remplacement.
Les données sont conservées pendant les 10 ans qui suivent l'établissement du bulletin de salaire.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant les rectifier demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, vois pouvez contacter le délégué à la protection des données : dpd@cdg17.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Version au 01/08/2023